Notice d'aide à la constitution d'une demande d'urbanisme

# Déclaration préalable
# pour une devanture commerciale

Le dépôt d'une déclaration préalable a pour but de communiquer à l'administration les travaux que vous projetez de réaliser afin qu'elle les autorise avant le début du chantier.
Pour vous aider dans votre projet de création ou de rénovation de commerce, Brest métropole a édité un guide de recommandations pour le traitement des devantures commerciales : Devantures commerciales - mode d'emploi , téléchargeable sur la page vitrine commerciale de Créer, gérer ou rénover son commerce de brest.fr
⚠ En parallèle, toute pose ou changement d'enseigne doit également faire l'objet d'une demande d'enseigne *(voir notice demande d'enseigne)* à déposer au service du domaine communal de la ville de Brest. Les formulaires correspondants sont disponibles sur service-public.fr.

Le Conseil architectural et urbain de Brest métropole est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité règlementaire et/ou architecturale de votre projet.

## ○ Constitution du dossier :

Les pièces à joindre au dossier servent à bien comprendre ce projet. Il est donc important de joindre autant de pièces que nécessaire afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur les travaux projetés et que le dossier soit traité sans délai supplémentaire (une demande de pièce complémentaire allonge le temps d'instruction).

Voici les pièces à fournir à minima :

| PIECES DU DOSSIER | |
|---|---|
| **1-FORMULAIRE** | |
| ***Dépôt en ligne*** | ***Dépôt papier*** |
| Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : Faire mes démarches d'urbanisme (permis de construire, d'aménager)<br><br>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire Cerfa. | Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr<br>***CERFA N° 13404 (construction, travaux, installations et aménagements)***<br>*https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646*<br><br>*Rubriques à renseigner* :<br>Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant *(☎ et mail conseillés)*, terrain (localisation et situation juridique)<br>Rubrique 5 – indiquer la description du projet de construction<br>Rubrique 5.3 – surface des constructions existantes et surface créée si le projet entraîne une création de surface<br>Rubrique 8 – dater et signer<br>*Sur la déclaration pour le calcul des impositions (page 13/15)*<br>Rubrique 1.1 – indiquer la surface créée : 0 si pas de création de surface<br>Rubrique 1.2.3 – indiquer les surfaces de constructions existantes<br>Page 15 – dater et signer |
| **2- PIECES A FOURNIR** | |
| 2-1 **PLAN DE SITUATION** (DP01)<br><br>Extrait Plan de ville, carte IGN ou plan cadastral.<br>Sur un fond cadastral (www.Brest.fr/carto ou www.cadastre.gouv.fr), renseigner l'adresse ou le numéro de parcelle concernée. | |

| | |
|---|---|
| 2-2- **PLAN DE MASSE** (DP02)<br><br>Sur un fond cadastral (www.Brest.fr/carto ou www.cadastre.gouv.fr), indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact du commerce et les façades concernées par les modifications. | 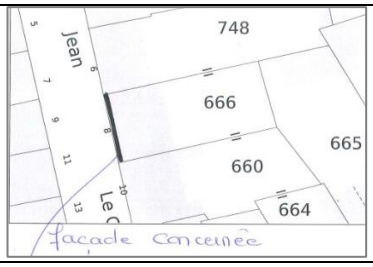 |
| 2-3- **PHOTO(S) DE L'EXISTANT** (DP07, DP08)<br><br>Photos des façades concernées par le projet. Prendre une vue la plus large possible, à l'échelle de la rue pour mieux appréhender le commerce dans son environnement. Vous pouvez fournir autant de vues que vous souhaitez. | |
| 2-4- **LE PROJET** (DP06, DP11)<br><br>Fournir autant d'éléments que nécessaire pour bien comprendre le projet :<br>- Un descriptif indiquant les matériaux, les teintes, les dimensions...<br>- Des plans de façades sous forme de dessins ou de plans.<br>- Des photos ou des visuels des dispositifs envisagés. | 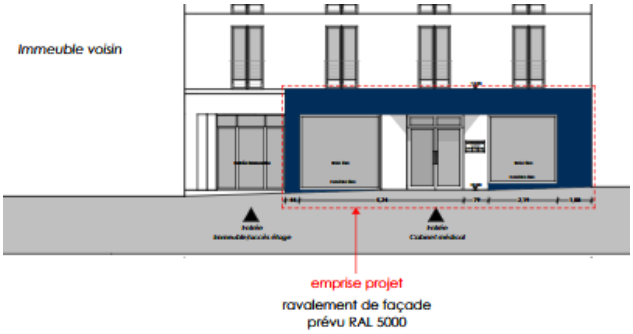 |
| 2-5- **INSERTION** (DP17)<br><br>Photomontage à partir de la photo de l'existant permettant d'appréhender le projet dans son environnement. | |

- **Dépôt de la demande :**
  - **Dépôt en ligne (à privilégier) : sur** Faire mes démarches d'urbanisme (permis de construire, d'aménager) | Brest métropole
  - **Dépôt papier :** au Conseil architectural et urbain de Brest métropole pour les projets sur Brest.
    En 2 exemplaires + 1 exemplaire supplémentaire si commerce en périmètre site patrimonial remarquable *(AVAP du centre- ville de Brest et périmètres aux abords des Monuments Historiques)*.

- **Délai d'instruction du dossier complet :** 1 mois
  - 2 mois en périmètre site patrimonial remarquable.

**Contact :**

**Conseil architectural et urbain de Brest métropole**
Hôtel de métropole – 24 rue Coat ar Gueven – 29200 BREST cedex 2
cau@brest-metropole.fr – 02.98.33.50.50

L'équipe du conseil architectural et urbain de Brest métropole est joignable **par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, ou par mail.**